

LE DOSSIER DU JOUR | EN DRÔME ET EN ARDÈCHE

les villes, trouver un médecin traitant relève souvent de la mission impossible

les élus se mobilisent

DRÔME Un plan contre la désertification médicale lancé

Vendredi 8 septembre, le conseil départemental de la Drôme réunira 200 médecins, internes et partenaires de santé, au château de Suze-la-Rousse. Le plan de lutte contre la désertification médicale leur sera présenté. Entretien avec la présidente Marie-Pierre Mouton et la vice-présidente déléguée à la santé et à l'environnement, Patricia Brunel-Maillet.

Drôme fait donc sauter un verrou à l'installation. « Les Maisons de santé sont pour nous une priorité. »

Quand le médecin de Séderon a dévissé sa plaque, le Département a activé un système de transport à la demande. « Les patients téléphonaient, prenaient rendez-vous et avaient leur taxi. Ils étaient emmenés voir un médecin à Gap ou à Sault », explique Patricia Brunel-Maillet. « On a mis en place une solution cousue main », résume Marie-Pierre Mouton. Qui ajoute : « Il nous a fallu un an et demi pour trouver un successeur. »

« On veut être un facilitateur à l'installation »

Pharmacienne de profession et mère d'un fils dentiste, Marie-Pierre Mouton a pu constater l'évolution de la pratique médicale. « Il y a d'une part plus de femmes médecins et de l'autre les jeunes médecins privilégient la qualité de vie, professionnelle et familiale. »

Alors le conseil départemental les incite à choisir la Drôme « pour sa situation idéale, pour respirer et bouger, pour trouver l'équilibre, pour la vie de famille et pour la qualité de vie. »

Ce sont là les termes de la plaquette élaborée à l'attention des médecins généralistes et des internes. « On espère les séduire », sourit Patricia Brunel-Maillet. La vice-présidente met d'ailleurs un point d'honneur à accueillir personnellement, dans la salle des délibérations du conseil départemental, les internes qui viennent faire un stage à la PMI (Protection maternelle et infantile).

« On a une vraie volonté politique de lutter contre la désertification médicale », souligne d'une même voix les deux élus. « On est sur un panel de dispositifs pour faciliter l'installation de médecins sans avoir la garantie de réussir », reconnaît, pragmatique, Marie-Pierre Mouton.

Mais des raisons d'espérer se profilent. Une Maison de santé pluridisciplinaire a été ouverte à Nyons il y a plusieurs mois. « Attiré » par l'environnement médical et le cadre de vie, un médecin gynécologue vient de s'y installer. Voilà qui est de bon augure.

M.-N.C.



Marie-Pierre Mouton (photo du haut), la présidente du conseil départemental de la Drôme, et Patricia Brunel-Maillet, la vice-présidente à la santé et à l'environnement, ont « à cœur de répondre aux besoins en soins de santé des Drômois ». Photos Le DL/Stéphane MARC

Recherche 12 maîtres de stage en médecine générale

C'est là, sans doute, la mesure phare du plan de lutte contre la désertification médicale du conseil départemental de la Drôme.

L'université Claude Bernard Lyon 1 est d'accord pour délocaliser dans la Drôme la formation de maître de stage. À la condition expresse cependant que 12 médecins généralistes drômois soient candidats. « C'est un projet innovant », souligne Patricia Brunel-Maillet. Il a été suggéré à la vice-présidente chargée de la santé et de l'environnement, par le Dr Christian Dupraz.

Médecin généraliste à Chabeuil mais aussi professeur au collège universitaire de médecine générale de Claude Bernard, il l'expliquera vendredi aux médecins et internes qui auront répondu à l'invitation du Département.



Les maîtres de stage en médecine générale sont rares. Photo Archives Le DL

Pour en savoir plus, s'adresser à Marie-Pierre Dubœuf-Roussel, chargée de mission santé au Département. Tél. 04 75 79 27 39. Mail : mpduboeuf-roussel@ladrome.fr

M.-N.C.

C'était en juillet 2016. Ce mois-là, le conseil départemental de la Drôme apprend que le département compte 412 médecins généralistes, soit « une évolution positive de +2,1% », observe la présidente Marie-Pierre Mouton. Mais 46% ont plus de 55 ans. Il y a donc urgence à préparer leur relève. « Il nous fallait réagir même si un conseil départemental n'a pas de compétences en matière d'installation de médecin généraliste. »

Un poste de chargé de mission santé est créé, dont la première tâche sera de dresser un état des lieux et de contribuer à l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification médicale. C'est celui-ci qui sera présenté demain, vendredi 8 septembre, à quelque 200 médecins, internes et partenaires de santé. La rencontre bénéficie du parrainage et de la présence du Dr Jean Léonet, auteur de la loi sur la fin de vie.

« Les Maisons de santé, c'est pour nous une priorité »

« Le Département veut être un facilitateur », insiste Marie-Pierre Mouton. Dans le cadre de l'aide aux communes, le conseil départemental de la Drôme a ainsi dégagé une enveloppe d'environ un million d'euros dédiée à l'installation de Maisons de santé.

« Le Département a décidé de participer au financement des Maisons de santé avec un seul médecin et un autre professionnel de santé », indique Marie-Pierre Mouton. En effet, seules les Maisons de santé pluridisciplinaires, c'est-à-dire constituées d'au moins deux médecins, un cabinet d'infirmiers et au moins un autre professionnel de santé, sont subventionnées par l'ARS. Par sa décision, le conseil départemental de la

Le Bus Santé, une initiative qui inaugure une autre pratique médicale



En circulation depuis mai 2017, le Bus Santé a été officiellement inauguré en juin. En deux mois d'activité, il a permis de dépister 219 rétinopathies diabétiques. Photo Archives Le DL

Affrété à l'initiative du Collectif Sud, le Bus Santé sillonne depuis mai dernier la Drôme et l'Ardèche. 70 communes l'accueillent pour sa première année d'activité.

Encouragé et soutenu financièrement par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, il bénéficie aussi du soutien déterminant du comité d'hygiène sociale. Et de celui de nombreux partenaires privés et institutionnels.

Dédié au dépistage de la rétinopathie diabétique, il inaugure cependant une pratique médicale susceptible d'être une réponse à la désertification médicale.

Lors de son inauguration, en juin dernier, Catherine Palliès-Maréchal, déléguée Drôme-Ardèche de l'ARS observait : « Il faudra peut-être envisager un autre Bus Santé », axé celui-ci sur les consultations de médecins généralistes.

Médecine foraine ou de proximité ?

Président du comité d'hygiène sociale, Émile Brunel, assure que l'association « soutiendra tout projet innovant en matière de santé ».

S'appuyant sur le choix de certains médecins de privilégier les remplaçants à l'ouverture d'un cabinet en libéral, un Bus

Santé généraliste ne relève pas de l'utopie.

S'agit-il de médecine foraine, ce qui serait contraire à l'article 74 du Code de déontologie médicale ? La question devra être posée. Le Bus Santé généraliste entrerait-il en concurrence déloyale avec des médecins libéraux installés ? Non, s'il va là où il n'y en a pas. Sa mise en circulation soulèverait cependant la question de la sécurisation des données informatiques via le dossier médical du patient.

Mais un Bus Santé pour lutter contre la désertification médicale est une piste à explorer.

M.-N.C.

VELOLAND

-10%
-20%
-30%
40%

LA SEMAINE FOLLE

du 1^{er} au 9 septembre 2017

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE MAGASIN !

VELOLAND VALENCE Plateau des couleurs - Place Jacques Dominique Cassini
26000 VALENCE Tél : 04 75 82 10 06 • veloland-valence@veloland.com



QUATRE QUESTIONS AU...

Dr François Serain
Président du conseil de l'ordre des médecins de la Drôme

« Les déserts médicaux sont souvent des déserts tout court »

→ Pourquoi, bien que le nombre de médecins en France n'ait jamais été aussi élevé, la désertification médicale progresse ?

« Le nombre de médecins ne signifie pas que le nombre d'heures de soins augmente dans des proportions identiques. Le temps administratif a été multiplié par deux par rapport au temps de soins. Il y a aussi de plus en plus de médecins qui ne font plus de soins (médecins coordonnateurs des Ehpad, épidémiologistes, administratifs...). Par ailleurs, il y a l'évolution de la sociologie médicale, avec la féminisation de la profession. Les femmes médecins n'ont pas la même disponibilité, du fait de leurs responsabilités domestiques. La culture des 35 heures aussi. Les jeunes médecins ne veulent pas travailler 70 heures par semaine. Il y a aussi la question du conjoint et de son activité professionnelle. Et de l'environnement professionnel. Il ne permet pas toujours de faire une médecine sécurisée. Le médecin est isolé. Car ce qu'on appelle "déserts médicaux", ce sont souvent des déserts tout court. Enfin, la consultation est infiniment sous-évaluée. »

→ Environ 10% d'une promotion de médecins choisissent de s'installer en libéral. Faudrait-il revoir les études de médecine, plutôt axées sur la pratique hospitalière ?

« J'estimerai plutôt qu'entre 10 et 20% des jeunes diplômés s'installent d'emblée en libéral. Une majorité cependant choisit la médecine salariée. Les jeunes médecins sont plus rassurés de travailler à l'hôpital parce qu'ils sont dans un environnement administrativement structuré et qu'ils s'appuient sur un plateau technique médicalement sécurisant, reproduisant le mode d'exercice dans lequel ils ont été formés. Il y a aussi les médecins qui étaient installés en libéral et qui retournent à l'hôpital pour les mêmes raisons. Là, les pouvoirs publics ont leurs responsabilités. Ils contribuent à la complexité du fonctionnement de cette micro-entreprise qu'est un cabinet médical. »

→ Faudrait-il réguler la liberté de s'installer en instaurant un conventionnement sélectif en fonction de la zone d'installation ?

« Pourquoi les médecins seraient-ils obligés de s'installer là où il n'y a plus de services publics ? »

→ Que préconise l'Ordre des Médecins pour lutter contre la désertification médicale, qui concerne aussi les villes ?

« Il faut encourager la formation des étudiants par le passage dans des cabinets de ville. Ce qui leur permettrait de prendre la mesure du type d'exercice que cela représente et les familiariserait avec des territoires et des pathologies rencontrées à distance des CHU (centres hospitaliers universitaires). Cela développerait également la culture de la formation médicale par compagnonnage auprès des maîtres de stages libéraux. Il faut parallèlement mettre en œuvre les bons moyens qui favorisent l'installation des médecins. À cet égard, la Maison médicale est l'exemple de la fausse bonne solution sauf s'il y a des médecins à y mettre. Autre fausse bonne solution : la délégation de tâches à des paramédicaux. Car là aussi, il y a pénurie. »

Propos recueillis par Marie-Noëlle CACHERAT

LE CHIFFRE

34 minutes, c'est le temps qu'il faut à un Ardéchois pour accéder à l'un des 4 services d'urgence de son département. Et 24 minutes à un Drômois pour rejoindre l'un des 6 services d'urgence.

Pénurie de médecins, les chiffres confirment

D'après le tableau de bord sur la santé, réalisé par l'Observatoire régional de la santé à la demande du comité d'hygiène sociale, la densité de médecins généralistes libéraux est plus basse en Ardèche (89,5 médecins pour 100 000 habitants) que dans la Drôme (92,6). Ces écarts s'accroissent en ce qui concerne les densités de médecins spécialistes libéraux : 58,4 médecins pour 100 000 habitants en Ardèche et 67,2 dans la Drôme.

Les médecins salariés sont par ailleurs beaucoup moins représentés dans les deux

départements que dans la région, surtout en Ardèche.

Les médecins libéraux exerçant en Ardèche et dans la Drôme sont très majoritairement conventionnés en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires) mais ils sont aussi âgés. En d'autres termes, leur départ à la retraite posera le problème de leur remplacement. La densité des autres professionnels de santé est par ailleurs très faible en Ardèche, un peu moins dans la Drôme, où ils sont plutôt localisés dans les grandes villes et le long de la vallée du Rhône.